Lettre circulaire

5 | 2015

Appel de Bâle contre le génie génétique

biorespect
Wir hinterfragen Biotechnik

Fin de saison pour les disséminations expérimentales absurdes

biorespect a participé en août à la démonstration des opposants à la dissémination de blé et de pommes de terre GM sur le terrain d'expérience de la station de recherche de Zürich Reckenholz. Illustration : biorespect

Deux essais concernant des plantes de culture génétiquement manipulées se déroulent actuellement sur la « parcelle d'essai protégée » de la station de recherche Agroscope. L'Université de Zurich y teste un blé transgénique censé présenter une résistance accrue à l'oïdium. Agroscope, pour sa part, y conduit des essais sur des pommes de terre en vue de les rendre plus résistantes au mildiou. Sans résultats probants à ce jour.

Fin août, une délégation de biorespect a accompagné quelque 2000 opposants au génie génétique et s'est rendue de Zurich au site d'expérience protégé d'Agroscope à Reckenholz. Sur mandat de la Confédération, la station de recherche procède sur cette « parcelle d'essai protégée » à des recherches de terrain sur des PGM, le but étant d'y étudier sans interférences de protestataires l'utilité, mais aussi les risques qu'impliquent les plantes transgéniques. En 2014 déjà, l'Université de Zurich a planté sur la parcelle en question du blé transgénique prétendument résistant à l'oïdium – sans succès. En effet, les conditions météorologiques étaient telles que les attaques d'oïdium ont été trop faibles pour que l'on puisse obtenir des résultats probants. Les attaques d'ergot de seigle par contre, bien que non souhaitées, ont quant à elles été supérieures aux attentes.

Échec également des essais concernant les pommes de terre D'après un communiqué de presse de la Confédération, la deuxième saison des essais en plein champ pour les études sur le blé (transgénique) a été plus satisfaisante que la première. Pour les pommes de terre par contre, dans le patrimoine génétique desquelles avaient été insérés des gènes de résistance au mildiou, les essais sont loin d'avoir atteint les résultats escomptés. La canicule et la sécheresse extrême qui lui était associée ont fait échouer les essais malgré un arrosage coûteux et la propagation artificielle de l'agent pathogène ; comme l'année précédente déjà pour le blé, les cas de maladie sont restés trop peu nombreux pour permettre des observations de résistance fiables.

Point de vue

Le secrétariat de biorespect assume actuellement les travaux de coordination du référendum contre la nouvelle loi sur la procréation médicalement assistée. Jour après jour, nous envoyons des listes de signatures, coordonnons notre récolte de signatures et répondons régulièrement aux questions qui nous sont posées sur le sujet.

Nous ne devons toutefois pas en négliger pour autant d'autres domaines liés à notre activité principale : la résistance contre l'utilisation du génie génétique en agriculture reste vive dans toute l'Europe. Jusqu'à présent, les consommateurs/trices ainsi que les organisations opposées au génie génétique se défendent avec succès contre les applications du génie génétique dans le domaine agricole et alimentaire. Toutefois, les nouveaux développements dans le domaine de la sélection nous obligent à une vigilance accrue et à poursuivre notre observation critique de l'évolution technologique. Il y a en effet de quoi être inquiet, car l'industrie des biotechnologies demande que les nouveaux procédés ne soient pas assujettis à la loi sur le génie génétique.

biorespect exige une déclaration claire des nouveaux procédés de manipulation relevant de la biologie moléculaire. Ceux-ci doivent impérativement être assujettis à la loi sur le génie génétique. L'interdiction de la culture commerciale et des expériences de culture en plein air doit être maintenue pour les semences produites à l'aide des nouvelles techniques d'obtention aussi

Pascale Steck, Biologiste et secrétaire générale de biorespect

Lettre cirulaire

Feuille d'information
de biorespect

(abonnement inclus
dans la cotisation de membre)
24ème année, no 157
Date: 21.10.2015
Publication: 6 x par an

biorespect
Murbacherstrasse 34
Case postale 27
4013 Bâle
Tél. 061 692 01 01
Fax 061 693 20 11

info@biorespect.ch
www.biorespect.ch
www.gen-test.info
CCP 40-26264-8

biorespect
Wir hinterfragen Biotechnik

3,9 tonnes de colza transgénique par an

Au Canada, il est devenu pratiquement impossible de cultiver du colza conventionnel en raison de la contamination par croisements involontaires. Illustration : transgen.de

Le long des voies de transport et tout autour du port du Rhin à Bâle, on trouve régulièrement des plants de colza génétiquement modifié. Une étude récemment publiée montre que les semences de ce colza sont importées en Suisse avec du blé de culture conventionnel, ceci alors même que la culture de colza GM et sa présence dans les aliments pour humains et pour animaux sont interdits dans notre pays.

La provenance des graines de colza GM est longtemps restée une énigme. Il semble toutefois plausible qu'elles parviennent dans notre pays comme sous forme d'impuretés présentes dans le blé canadien, où plus de 90% du colza cultivé est d'origine transgénique. Les chercheurs ont donc prélevé des échantillons dans le refus lors du nettoyage mécanique du blé canadien dans les moulins suisses. Les graines de colza qu'ils y ont découvertes ont été analysées et certaines d'entre elles semées. Les graines ainsi que les plantons contenaient bien du DNA génétiquement modifié.

L'extrapolation de ces résultats montre que la Suisse importe ainsi involontairement près de 3,9 tonnes de colza par année. De ce point de vue, le programme de surveillance que la Confédération a lancé pour surveiller la présence de PGM dans l'environnement, paraît entièrement justifié.

Les conditions météorologiques n'ont pas permis aux agents pathogènes, même artificiellement propagés dans le cas de Reckenholz, de se développer suffisamment pour obtenir des résultats fiables. Illustration : transgen.de

Dilapidation de l'argent du contribuable Ces maigres résultats posent à nouveau la question du bien-fondé de la gestion du « site protégé », site que biorespect a dès le début combattu. Ses seuls frais d'entretien atteignent 750 000 francs par an. Aux dires d'Agroscope, les essais de dissémination doivent se poursuivre sur cinq ans. Il est parfaitement incompréhensible qu'une partie des fonds limités alloués à la recherche soit utilisée au profit du génie génétique. Car la population de notre pays reste hostile, non seulement à l'utilisation des PGM dans l'agriculture, mais aussi à leur présence dans les produits alimentaires.

Une résistance européenne L'opposition se maintient aussi au niveau européen : à quelques exceptions près, il n'y a plus d'essais de dissémination sur l'ensemble de notre continent. L'Allemagne et d'autres pays interdiront probablement la culture commerciale des PGM. En Amérique du Nord et du Sud, les surfaces cultivées en PGM n'ont pratiquement plus augmenté ces dernières années. Toutefois, les homologations de PGM y progressent et la situation devient de plus en plus complexe, spécialement dans le domaine des variétés de soja et de maïs. En Amérique latine, il existe déjà huit variétés de soja autorisées. Hors d'Europe, il existe même 95 variétés de maïs pouvant être cultivées.

Procédure d'homologation inefficace Dans ce domaine, on observe une multiplication des « stacked events » ou combinaison de multiples caractères GM au sein d'une même espèce végétale. Les autorisations étatsuniennes continuent à s'étendre : il existe aujourd'hui déjà de nombreuses techniques d'obtention permettant prétendument des gains de productivité ou de développer de nouvelles résistances aux ravageurs. Un problème particulièrement important que posent ces nouvelles biotechnologies est l'échec des tentatives de régulation conventionnelles, car les manipulations correspondantes ne sont pas répertoriées dans les lois applicables au génie génétique. L'UE tente à présent de se prononcer sur le sujet. Un avis de droit publié en fin septembre insiste sur le fait que les nouvelles méthodes de modification du patrimoine génétique doivent elles aussi, toutes, être considérées comme relevant du génie génétique. Les experts considèrent en effet que les techniques utilisées pour ces nouvelles approches, qu'elles soient nommées « édition génomique » ou « biologie synthétique » sont très différentes des méthodes et des résultats des obtentions conventionnelles.

Une transparence essentielle L'unique solution pour l'Europe, et donc pour la Suisse, est de continuer à défendre le principe de tolérance zéro. Même si, à l'échelon suisse et européen, il est permis d'importer de nombreux produits végétaux GM, leur culture reste interdite. Les consommatrices et consommateurs restent tellement hostiles aux PGM que ces produits n'ont que de très faibles chances de s'imposer, et ne sont donc pas commercialisés. Pour information, la Commission européenne entend en outre publier d'ici à la fin de l'année son avis quant au statut juridique des nouveaux procédés d'obtention. Il faut espérer qu'elle ne s'inclinera pas face aux exigences de l'industrie et qu'elle sera encore plus stricte sur le sujet de l'analyse des risques potentiels et de l'obligation d'étiqueter.